

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 31.08.2020	Heure 18h51	Numéro 20.170	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Philippe Haerberli
Titre : Une heure par jour !
<p>Contenu :</p> <p>Afin d'éviter une possible contamination, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) veut mettre fin à une situation ingérable, nous informe <i>Arcinfo</i> dans son édition du 26 août. Si nous sommes entièrement d'accord avec les mesures qui assurent la traçabilité, avec le fait que les visites doivent se faire pendant les heures prévues et avec la désinfection des mains et le port du masque, nous trouvons excessive la réglementation prévoyant la visite d'une personne par jour pendant au maximum une heure.</p> <p>Dès lors, le Conseil d'État estime-t-il qu'il serait opportun d'interpeller RHNe pour lui suggérer d'apporter un peu de souplesse dans ce système, en allongeant d'une heure le temps des visites comme cela se pratique dans les hôpitaux privés et en permettant à au moins deux personnes d'effectuer une visite consécutivement ?</p>
<p>Développement (facultatif) :</p> <p>Jusqu'à aujourd'hui, le canton, le médecin cantonal, les institutions parapubliques ont certainement pris, en général, les bonnes décisions utiles pour lutter contre le Covid-19, et nous les remercions. Le plan d'action mis en place se veut modéré, mais efficace. Pourtant, RHNe a décidé de limiter les visites à ses patients à une personne, une heure par jour, dans le cadre très limité des heures des visites, de 15 heures à 17 heures.</p> <p>Connaissant l'importance des aspects affectifs, moraux et sociaux d'une guérison, nous pensons que l'hôpital outrepassse ses droits en instaurant une telle mesure. En effet, même si, pour beaucoup, les hospitalisations sont de courte durée, il n'en reste pas moins que, lors d'une intervention médicale ou lorsque les patients subissent de plus longues hospitalisations, les échanges avec la famille ou les amis sont importants.</p> <p>De plus, le contrôle de ces mesures sera compliqué et l'on devra mettre en place un contrôle « policier » pour être cohérent.</p>
Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Philippe Haerberli		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Andreas Jurt	Yves Strub	Mary-Claude Fallet